



Politique H-800-1 culturelle et communautaire du CSF

« La culture vivante c'est notre langue, nos valeurs, nos comportements et l'environnement qu'on façonne pour les exprimer. » (Maryse, 16 ans)

1-Préambule

1. Orientations stratégiques 2005-2010
 - i. Pédagogie 2010
 - ii. Groupe de travail du volet culturel et communautaire
 - iii. Définitions des termes : conseil scolaire - communauté - interlangagier
 - iv. Remerciements

2-Fondements de la politique

- i. Historique
- ii. Mission / vision du CSF
- iii. Principes de la politique
- iv. Mandat de l'école francophone
- v. Défis à relever

3- Énoncé de politique

- i. Intention
- ii. Visées stratégiques

4-Les domaines d'interventions

- i. Apprentissage
- ii. Construction identitaire
- iii. Engagement :
 1. conseil scolaire et ses écoles
 2. parent
 3. communauté

5-Les responsabilités

- i. Conseil scolaire, ses écoles, son personnel
- ii. Parents
- iii. Élève
- iv. Communauté

6-Conclusion

7-Références

8-Annexe

1. PRÉAMBULE

Le présent document présente un énoncé de la politique, ses fondements ainsi que les domaines d'interventions par lesquels cette politique s'actualisera.

Le rapport intitulé : « L'école française, un habitat de culture » rédigé en 1993 par les membres d'un groupe de travail a permis de pousser encore plus en profondeur la réflexion et de mettre en perspective la nécessité pour le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique de se doter d'une politique culturelle et communautaire.

Les orientations du plan stratégique 2005-2010 du conseil scolaire et sa mise en œuvre déterminent davantage les axes par lesquels une telle politique doit se développer. Les orientations de l'axe de la vitalité linguistique et culturelle des communautés-écoles et celle de l'école au cœur de la communauté permettent au conseil scolaire francophone de développer une telle politique :

- Rehausser le taux de francité et de littératie dans nos communautés-écoles.
- Favoriser les activités assurant l'appartenance des apprenantes et apprenants à la communauté francophone.
- Développer des structures d'accueil facilitant l'intégration des familles interlangagières tout en préservant la diversité culturelle.
- Développer des relations avec nos partenaires afin qu'ils participent à la vie des communautés-écoles et du CSF.

La création du volet culturel et communautaire du projet Pédagogie 2010 réaffirme la volonté du CSF de vouloir réaliser son double mandat soit celui de la réussite scolaire et identitaire de tous les apprenantes et apprenants inscrits dans ses écoles.

La politique culturelle et communautaire a été élaborée en collaboration avec différents membres de la communauté francophone, avec des représentants syndicaux, des enseignants, des directions d'école et des élèves. Cette politique tient compte des commentaires, des critiques et suggestions émis lors des sessions du groupe de travail ainsi que ceux émis lors des consultations auprès des instances impliquées. Le conseil scolaire francophone est d'avis que les sessions du groupe de travail ont permis une grande ouverture au dialogue et à la collaboration, ainsi que d'unir ses efforts dans le but de promouvoir la francophonie en Colombie-Britannique. Le conseil scolaire reconnaît qu'il est le produit d'une volonté infatigable de l'ensemble de toute une communauté désireuse d'assurer son avenir en revendiquant ses droits à l'autodétermination et au contrôle de ses institutions et ce depuis plus de vingt-cinq ans. Le conseil scolaire tient à remercier tous ses partenaires dans l'élaboration de cette politique.

Dans le présent document, le terme «conseil scolaire» désigne le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, son personnel et son administration.

Dans ce document, le terme communauté désigne tout membre de la communauté ou toute organisation communautaire francophone pouvant appuyer le conseil scolaire francophone et ses écoles dans la mise en œuvre de son mandat.

2. Fondements de la politique

i. Historique :

L'élaboration de la présente politique prend racine d'abord et avant tout dans la loi régissant les droits linguistiques des minorités de langues officielles au Canada. En vertu de l'article 23 de la Charte des droits et libertés, les provinces et les territoires sont tenus d'offrir à leurs minorités l'enseignement primaire et secondaire dans leur langue partout où leur nombre le justifie. Depuis 1990, à la suite du jugement de la Cour Suprême du Canada, les minorités officielles ont le droit de participer activement à la gestion et au contrôle de l'enseignement dans leurs écoles. Ceci signifie que les conseils scolaires francophones des provinces doivent travailler à maintenir la langue française et à transmettre la culture véhiculée par cette langue à travers leurs programmes et leur communauté.

En 1993, le rapport de la compagnie PRIN Communications « L'école française un habitat de culture », rapport commandé par le bureau des langues et des programmes multiculturels du ministère responsable du multiculturalisme et des droits de la personne de la Colombie-Britannique présentait 48 recommandations ayant pour but la promotion de la culture francophone dans les écoles et les institutions d'enseignement.

En 1996, le conseil scolaire francophone se voit attribuer par le Ministère de l'éducation de la province les pouvoirs nécessaires pour mener à bien son double mandat éducatif.

En novembre 2006, le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique fête ses dix ans d'existence et plus que jamais réaffirme sa volonté de se donner une politique culturelle et communautaire répondant à sa vision et à ses valeurs dans l'accomplissement de sa mission.

ii. Mission du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique:

- Offrir des programmes et des services novateurs qui favorisent et valorisent le développement de l'identité culturelle et le plein épanouissement des apprenantes et apprenants francophones de la province.
- Contribuer activement au développement de la communauté francophone de la Colombie-Britannique.

Ces prémisses sont fondées sur des valeurs et des croyances à la base de toutes les actions du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique à savoir :

- Francité – Flexibilité – Innovation – Transparence – Équité

iii. Principes à la base de la politique

La présente politique s'appuie sur des principes fondamentaux qui serviront de guide à toutes les actions présentes et futures :

- L'éducation en français en milieu minoritaire doit tenir compte du développement de l'identité culturelle et du sentiment d'appartenance des apprenantes et apprenants à une communauté franco-colombienne, canadienne et internationale.
- L'éducation en français est garante du développement durable de la communauté francophone en milieu majoritairement anglophone.
- La collaboration école /famille /communauté est essentielle à la survie du français et de la culture franco-colombienne.
- L'éducation en français tient compte de la diversité culturelle des communautés.

iv. Mandat de l'école francophone en milieu minoritaire

Les écoles du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique ont pour mandat d'offrir une éducation de qualité qui répond aux besoins de chacun des apprenantes et apprenants qui lui sont confiés afin d'assurer leur réussite scolaire. Dans un contexte d'éducation en français en milieu minoritaire, les écoles du CSF ont également le mandat de valoriser et de promouvoir la culture francophone en lien avec les communautés qu'elles desservent.

L'école francophone doit donc s'affirmer comme :

- L'habitat d'une culture vivante qui s'appuie sur des éléments culturels des francophonies régionale, canadienne et internationale.
- Un lieu d'excellence qui offre des programmes scolaires, des activités et un mode d'évaluation visant des standards éducatifs et linguistiques élevés.
- Un partenaire de la communauté qui ouvre ses portes aux échanges, aux rencontres et à l'établissement de liens coopératifs.

v. Les défis à relever

Dans un contexte de diversité culturelle et linguistique fort variée, les écoles du conseil scolaire francophone doivent relever les défis suivants :

- **Assurance d'une qualité de la langue française;**
- **Recrutement et rétention des élèves et des membres du personnel**
 - que les élèves qui entrent en maternelle terminent toute leur scolarité dans les programmes francophones;
 - que les enseignants restent au service du conseil scolaire pour une période de plus de 2 ans;
- **La promotion et perception de l'école francophone:**
 - que les parents aient confiance dans la qualité du système et y inscrivent leurs enfants et ce pour tout le parcours scolaire;
 - que les parents reconnaissent l'importance d'une réussite scolaire à deux volets : soit la construction du savoir et la construction identitaire et que ces deux aspects prépareront l'enfant à l'intégration au niveau post-secondaire et à l'emploi.
- **Création d'espaces francophones**
 - Le CSF par l'entremise de ses écoles doit contribuer à la création d'espaces francophones en collaborant avec les organismes et les membres de la communauté.

Que tous en sortent gagnants grâce à la mise sur pied de partenariats durables dans un contexte de complémentarité.

- **Accueil des familles interlangagières (exogames)**
 - Par divers outils de communication, le CSF en collaboration avec ses écoles doit développer des stratégies d'accueil aux familles interlangagières afin qu'elles se sentent intégrées et qu'elles soient en mesure de renforcer l'apprentissage et la transmission de la culture francophone à leur enfant. Ces stratégies devront aussi permettre de renforcer la capacité des parents d'accompagner leur enfant ainsi que d'assurer aux parents anglophones et allophones une meilleure compréhension du mandat de l'école francophone.
- **Le visage changeant de la francophonie**
 - que l'interculturel visé soit vécu dans une grande majorité des écoles du conseil scolaire et qu'il devienne un aspect bonifiant de la culture francophone « Dans le panorama actuel du monde, une grande question est celle-ci, comment être soi sans se fermer à l'autre et comment s'ouvrir à l'autre sans se perdre soi-même? » poète Edouard Glissant, Politique en aménagement linguistique de l'Ontario, p.26

3. Énoncé de politique

i. L'intention

La politique culturelle et communautaire du conseil scolaire francophone a été établie afin de mieux répondre aux besoins des apprenantes et des apprenants francophones inscrits au programme francophone, et ce dans un contexte minoritaire.

Cette politique permet aux écoles et à l'ensemble de la communauté francophone d'améliorer les conditions d'apprentissage favorisant la transmission de la langue et de la culture françaises dans le but d'assurer la réussite scolaire et identitaire de tous. Il incombe au conseil scolaire francophone d'élaborer la mise en œuvre de cette politique et d'en assurer le suivi.

ii. Visées stratégiques

Il appartient aux écoles du conseil scolaire francophone en collaboration avec les parents et les organismes communautaires d'actualiser cette politique selon les visées suivantes :

- Favoriser la réussite scolaire des élèves par le développement de programmes et d'activités linguistiques et culturelles qui reflètent la spécificité de la communauté francophone tout en tenant compte de la réalité du contexte minoritaire.
- Favoriser la réussite identitaire des apprenantes et apprenants en leur fournissant un espace francophone qui reflète le pluralisme de la communauté franco-colombienne.
- Faciliter l'engagement et l'implication des apprenantes et apprenants dans leur communauté, et ce afin d'assurer la pérennité de la communauté.
- Créer des partenariats significatifs entre l'école, la famille et la communauté afin d'accroître la vitalité linguistique et culturelle de la communauté franco-colombienne et d'augmenter l'espace francophone.

4. Les domaines d'interventions

	Apprentissage	Construction identitaire	Engagement
Des champs d'action			
S'assurer d'une qualité de la langue française	- Supporter la langue française (programmes et outils de support à l'acquisition et l'amélioration de la langue française). - Posséder le vocabulaire nécessaire à l'articulation de divers concepts.	-Acquérir une capacité d'analyse et développer un regard critique. -Posséder les compétences langagières nécessaires à l'articulation du moi.	- Être outillé à se prendre en main et exercer du leadership. - Posséder les compétences langagières nécessaires à jouer un rôle actif d'animateur, de concepteur, de

	DIRE ^{1.}	SE DIRE ^{1.}	formateur, dans la communauté. - Pouvoir se projeter dans un avenir francophone. OSER DIRE ^{1.}
Promouvoir la qualité de l'école francophone	- Reconnaître la qualité de nos programmes et de nos services. - S'assurer qu'elle est équivalente à l'école de la majorité.	- Reconnaître la différence entre apprendre le français et vivre en français.	- Amener tous les membres de la communauté à devenir des promoteurs de l'école francophone.
Recruter et retenir les élèves et les membres du personnel	- Former les enseignantes et enseignants en pédagogie en milieu minoritaire. (Pédagogie culturelle) -Intégrer à l'intérieur des curriculums des référents culturels et faire en sorte que les membres du personnel soient des passeurs de culture. -Développer de nouvelles stratégies pour la livraison des curriculums et créer un espace éducatif de qualité.	- Réfléchir sur sa propre construction identitaire. - Accompagner les élèves dans leur construction identitaire. « Modèle de l'ACELF »	- Augmenter la capacité de travailler en partenariat avec les parents. - Augmenter la capacité de travailler en communauté d'apprentissage professionnelle. -Viser à créer un sentiment d'appartenance chez les élèves, chez les parents et chez les membres du personnel. -Interpeller l'engagement. -Mettre en valeur la contribution de chaque individu.
Accueillir les familles interlangagières et d'origines ethniques et culturelles diverses. (immigrants)	- Comprendre le contexte d'apprentissage et la réussite scolaire en milieu minoritaire. - Développer des programmes favorisant l'implication des parents interlangagiers à la réussite scolaire de leur enfant. - Former et accompagner les parents dans leur cheminement. - Former les enseignants afin qu'ils mettent en valeur et qu'ils profitent	- Intégrer les parents dans l'accompagnement de la construction identitaire de leur enfant. - Reconnaître les multiples facettes de l'identité	- Solliciter la contribution et la participation des parents dans la réalisation de différents projets favorisant le développement d'espace francophone.

^{1.} La pédagogie culturelle, Les trois sphères de la communication orale, Lise Paiement, Ontario, 2007

	de l'aspect multi-ethnique et culturel en salle de classe.		
Créer des espaces francophones et mettre sur pied des partenariats durables.	- Supporter les enseignants dans des initiatives d'intégration de la culture en salle de classe et dans l'école.	- Proposer des initiatives qui font vivre des événements marquants en français et qui du fait même permettent la construction identitaire.	- Développer des ententes entre le CSF et les organismes communautaires afin de créer des projets qui serviront à augmenter l'espace francophone.
Développer l'engagement communautaire des apprenantes et apprenants	Favoriser la prise en charge de l'apprenante et de l'apprenant en ce qui a trait à son parcours académique, social, culturel et identitaire.	Réinvestissement de l'engagement des apprenantes et des apprenants avec d'autres jeunes de la communauté francophone.	Créer des opportunités afin que les apprenantes et apprenants vivent leur francophonie dans la communauté et les associations francophones.

5. Le rôle et les responsabilités des différents acteurs

i. Le conseil scolaire, ses écoles, son personnel

Tout en respectant l'autonomie et l'indépendance tant au niveau des plans d'action qu'au niveau de la programmation des organismes communautaires, le CSF, ses écoles et son personnel doivent faciliter la création de partenariats et de projets permettant la réalisation du plan de mise en œuvre de la politique culturelle et communautaire ainsi que celui du volet culturel et communautaire.

ii. Le parent

Les parents jouent un rôle essentiel en ce qui a trait à la réussite scolaire comprenant les deux facettes soit la construction du savoir et la construction identitaire de leurs enfants en assurant les suivis scolaires, en s'engageant dans la mise en œuvre de la vision de l'école, dans la création d'un espace francophone au foyer, dans la participation aux activités culturelles organisées par l'école et la communauté.

iii. L'élève

L'élève a la responsabilité d'exercer son leadership et de devenir un agent de changement et d'amélioration de son milieu de vie qu'est l'école et ensuite de sa communauté. L'élève doit prendre en charge sa réussite scolaire, sa construction identitaire et son engagement communautaire.

iv. La communauté

Les organismes travaillent en collaboration et en partenariat avec les écoles et le CSF afin de susciter, de créer et de faire vivre des initiatives et projets favorisant la mise en œuvre de la politique et l'atteinte de ses visées stratégiques.

6. Conclusion

Nous reconnaissons que le succès de la mise en œuvre de la politique culturelle et communautaire du Conseil Scolaire francophone de la Colombie-Britannique repose sur l'engagement et les efforts soutenus de l'ensemble des membres de la communauté et de ses organismes. Nous sommes sûrs qu'à l'intérieur de la communauté francophone de la Colombie-Britannique nous possédons les compétences, les connaissances, et surtout la passion, nécessaire à la réalisation de nos objectifs communs. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui par leurs choix quotidiens et leurs gestes concrets sont des démonstrations des plus éloquentes de ce qu'est la francophonie d'ici. Nous désirons remercier tout particulièrement les personnes suivantes qui ont participé à l'élaboration de ce document et au développement de la politique culturelle et communautaire du CSF :

Martine Joseph – Syndicat des enseignantes et enseignants du programme francophone
Brigitte Couturier – Syndicat canadien de la fonction publique, local 2447
Jean-François Packwood – Conseil culturel et artistique
Denis - Conseil jeunesse de la Colombie-Britannique
Camille - Élève du CSF
Joanne - élève du CSF
Yves Perron – coordonnateur activités parascolaires et culturelles
Christine Sotteau – Fédération des francophones de la C.-B
René- enseignant école André Piolat
Louise Charland
Carole Watkins – consultante interne CSF et pilote du projet
Judith Charest – consultante externe
7. Références (bibliographie)

Cadre d'orientation en construction identitaire, ACELF www.acelf.ca

Intervention en construction identitaire, ACELF

Banque d'activités pédagogiques (BAP), ACELF

Rodrigue Landry, Éducation et francophonie, volume XXX, no.2 2002
Pour une pleine réalisation du potentiel humain : La pédagogie actualisante.

Diane Gérin-Lajoie, Éducation et francophonie, Vol. XXX1V :1 printemps 2006
La contribution de l'école au processus de construction identitaire des élèves dans une société pluraliste.

Actes du colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu minoritaire :
Bilans et perspectives (6 documents) CRDE , ACELF

Le personnel enseignant face aux défis de l'enseignement en milieu minoritaire francophone :
Rapport final de la recherche CIRCEM www.circem.uottawa.ca

La pédagogie en milieu minoritaire francophone : Une recension des écrits Marianne Cormier Octobre 2005

Construire la langue, l'identité et la culture : Un projet de vie en salle de classe, Lucie Gauvin, septembre 2006

L'école française, un habitat de culture. Rapport du groupe de travail sur la culture francophone en Colombie-Britannique, août 1993

Conférence de Marianne Cormier Vancouver 2006
Être francophone ne se conjugue pas à l'impératif : La pédagogie en milieu minoritaire francophone.

Politique d'Aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation de langue française 2004,

La Pédagogie culturelle, modèle opérationnel de pédagogie en milieu minoritaire, Lise Paiement, 2000

Cahier interculturel vision outaouaise , Expériences en milieu scolaire, École Polyvalente Nicolas-Gatineau, CÉICI Outaouais

Comme les cinq doigts de la main! Mémoire présenté par la FESFO Octobre 2002
www.fesfo.ca

Les 10 étapes du cheminement culturel de l'élève francophone au Canada www.fesfo.ca

Plan d'action – article 23 Afin de compléter le système scolaire de langue française au Canada
FSCSF Ottawa 2006 www.fscsf.ca

La Culture en classe de français : guide du passeur culturel. Publications Québec français. Québec 2006
140 pages

Le diffuseur, journal du RAFA volume 2 no 4 octobre 2006, Article sur le passeur culturel....une première
réflexion. http://www.rafa-alberta.ca/PDF/diffuseur/Le_Diffuseur_V2N4.pdf

Lise Paiement, La pédagogie culturelle au service de la construction identitaire, Ontario, 2000

8. Annexe

Définitions :

Culture selon la définition de l'UNESCO

La **culture** doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qui englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

Le bilinguisme additif :

Se définit comme étant une situation où la langue seconde (anglais) est apprise sans avoir d'effets néfastes sur le développement et le maintien de la langue (française) de la minorité (Landry et Allard – 1990)

Construction identitaire selon la définition de l'ACELF :

Processus hautement dynamique au cours duquel la personne se définit et se reconnaît par sa façon de réfléchir, d'agir et de vouloir dans les contextes sociaux et l'environnement naturel ou elle évolue.

Référents culturels : (selon Pascale Sauvé, 2001)

Ce sont des objets d'études en rapport avec la culture qui revêtent une signification particulière sur le plan culturel : événements, objets médiatiques ou de la vie courante (à condition que ces éléments permettent de porter un regard sur des phénomènes sociaux ou des tendances sociales significatives), objets patrimoniaux, réalisations artistiques, découvertes scientifiques, modes de pensées, valeurs et pratiques qui conditionnent les comportements, etc.

Multiculturalisme - interculturalisme : multiculturalisme

- Ce terme décrit l'état d'un milieu. C'est la reconnaissance qu'à l'intérieur d'un même groupe nous retrouvons des individus de diverses origines ethniques et culturelles. Cela désigne donc la présence et la survie de diverses minorités raciales et ethniques qui se définissent comme différentes et tiennent à le demeurer. On parle donc ici de la gestion de la diversité, la reconnaissance et le respect des différences.

Interculturalisme

- La manière dont on voit l'autre dans le contexte où je suis en relation avec l'autre. Dans une perspective d'inter culturalisme c'est le rapport que j'entretiens avec l'autre, les particularités de l'autre qui influence ma propre construction identitaire, mon schème de valeurs, ma personnalité. L'inter culturalisme est un terme dynamique qui décrit la relation entre les individus de différentes cultures afin de se donner un sens commun d'appartenance à un groupe et une communauté.

Passeur culturel :

- *Le passeur culturel accompagne la personne, élève ou adulte, dans la construction de son identité culturelle en créant des occasions significatives de découverte et d'expression de la culture francophone tout en étant*

ouvert sur les autres cultures. Par des interventions qui éveillent les sentiments d'appartenance, de compétence et d'autonomie, le passeur culturel encourage une démarche de réflexion sur le rapport à soi, le rapport à l'autre et le rapport à l'environnement. (site web <http://www.passeurculturel.ca/>)